

DOSSIER DE PRESSE

Toulouse, le 27 mars 2008

A l'occasion de la 10 000^{ème} VAE
- Validation des Acquis de l'Expérience - en Midi-Pyrénées,
lancement d'une campagne d'information
et de sensibilisation



Contact presse : agence mc3
T. 05 34 319 219 - mc3@mc3com.com

Sommaire

I - Dynamiser le dispositif VAE en Midi-Pyrénées	P3
1. Un outil au service de la Formation Tout au Long de la Vie	
2. Un partenariat exemplaire en Midi-Pyrénées	
II - La 10 000^{ème} VAE en Midi-Pyrénées partage son expérience	P4
III - Un plan d'action ambitieux	P6
1. Une campagne de communication de grande envergure	
2. Un accompagnement personnalisé pour les entreprises et les salariés	
IV - Les chiffres de la VAE en Midi-Pyrénées	P8
V - La VAE en pratique	P10
1. Vers quelles certifications?	
2. Le financement d'un VAE	
3. Les 5 grandes étapes pour mener à bien un projet VAE	
VI - L'intérêt de la VAE pour les salariés et les demandeurs d'emplois	P13
VII - L'intérêt et les modalités de la VAE pour l'entreprise	P14
VIII - Les Points Relais Conseil : l'orientation première des candidats à la VAE	P16
IX - Les quatre partenaires de l'opération	P18
1. OPCALIA Midi-Pyrénées	
2. LE FONGECIF Midi-Pyrénées	
3. Le Conseil Régional Midi-Pyrénées	
4. Missions du Fonds Unique Péréquation (FUP)	

I - Dynamiser le dispositif VAE en Midi-Pyrénées

Petite définition de la VAE

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à toute personne engagée dans la vie active depuis au moins trois ans, de faire reconnaître officiellement ses compétences professionnelles ou bénévoles par l'obtention d'un titre, d'un diplôme à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification.

1. Un outil au service de la Formation Tout au Long de la Vie

Le monde du travail est de plus en plus exigeant et la compétence, la formation et les diplômes ou certifications sont des éléments essentiels à la réussite professionnelle des salariés et des demandeurs d'emploi ainsi qu'à la performance des entreprises.

La VAE, outil à la disposition des salariés pour faire reconnaître leurs acquis et concrétiser leur envie de progresser, connaît un vif succès depuis son inscription dans la loi de modernisation sociale de 2002.

La mobilisation des principaux ministères a permis l'ouverture des modalités d'obtention de leurs diplômes ; la création de Points Relais Conseils sur tout le territoire a favorisé la diffusion d'information et l'accompagnement des candidats ; la mise en œuvre de nouvelles solutions de financement du dispositif ont été étudiées pour tous les publics.

Les résultats sont là !

Depuis 2002, 10 000 personnes ont saisi leur chance et engagé une VAE en région Midi-Pyrénées. Alors qu'en 2006, seules 30 000 VAE en France ont été validées, la Région Midi-Pyrénées s'impose comme une des régions françaises les plus dynamiques en matière de Formation Tout au Long de la Vie.

2. Un partenariat exemplaire en Midi-Pyrénées

Devant l'intérêt du dispositif pour les salariés, les demandeurs d'emploi et les employeurs, les partenaires sociaux siégeant au sein d'OPCALIA Midi-Pyrénées et du FONGECIF de Midi-Pyrénées, avec le soutien du Conseil Régional Midi-Pyrénées et du Fonds Unique de Péréquation (FUP), ont décidé de s'associer pour promouvoir et développer encore la VAE.

Ce partenariat est l'illustration de la convergence d'intérêts autour de la VAE, preuve que la reconnaissance des compétences des salariés est un facteur de performance des entreprises.

Les partenaires s'engagent dans un programme d'action autour de 2 missions essentielles :

- **Mener une campagne de communication régionale** destinée aux différents publics, de mars à octobre 2008
- Grâce à l'action concertée des conseillers VAE OPCALIA et FONGECIF, **proposer un accompagnement approprié** :
 - **aux entreprises**, qui hésitent encore à s'emparer de la VAE comme outil de gestion des ressources humaines.
 - **aux salariés** pour les aider à mener jusqu'au bout leur démarche VAE qui constitue une véritable remise en question et exige engagement et détermination.

Ils pourront bénéficier de conseils personnalisés, d'informations, d'appui à la recherche de financement,...

II - La 10 000^{ème} VAE en Midi-Pyrénées partage son expérience

Témoignage

■ **Véronique SAUGER, 35 ans, Responsable qualité**



Dans quel but avez-vous engagé une démarche VAE ?

Avec un BEP administration commerciale et comptable, j'ai intégré à 18 ans une société d'expertise automobile, puis avec les opportunités, j'ai évolué vers un poste de Responsable Qualité. Mais je n'avais toujours pas de diplôme et je souhaitais pouvoir prouver officiellement que mes compétences étaient valables et faire évoluer ma carrière.

Comment avez-vous connu le dispositif VAE ?

Par une amie qui venait d'en bénéficier dans le secteur de l'informatique. Sur ses conseils, je me suis rendue au FONGECIF pour un 1^{er} entretien avec un conseiller VAE. Nous avons évalué ensemble mes compétences et recherché quel type de diplôme pouvait répondre à mes attentes. Je souhaitais obtenir un diplôme « qualité » et bénéficier d'une formation tout en restant dans mon entreprise. Le chemin s'annonçait semé d'embûches, mais j'étais vraiment déterminée... J'ai pu suivre une formation personnalisée pour compléter mes connaissances dans un premier temps. Pendant 8 jours, j'ai accompagné un consultant qualité en entreprise qui m'a donné des indications très précises sur son métier et son expérience, sur ses méthodes de travail... Un échange et un partage d'expérience très fructueux et enrichissants pour moi.

De votre point de vue, quels sont les freins à la VAE aujourd'hui ?

La partie administrative. Il faut remplir de nombreux dossiers et cela prend beaucoup de temps. Le financement est aussi important. Si le Fongecif ne m'avait pas aidée je n'aurais pas pu suivre cet accompagnement.

Quelle a été la durée de la procédure jusqu'à l'obtention de votre diplôme ?

J'ai entamé mes démarches en septembre auprès du Fongecif. Je me suis ensuite inscrite à l'Université en mars et j'ai obtenu mon diplôme en février. On peut considérer une année au total.

Quel a été, pour vous, le moment clé de votre démarche ?

Le plus difficile a été de réaliser et de présenter mon mémoire devant le jury. J'ai été accompagnée par un conseiller VAE pour préparer l'oral et les documents appuyant ma présentation. Le jury a su pointer mes faiblesses et les connaissances que je devais encore acquérir mais ils ont surtout su reconnaître ma détermination, ma motivation et ma persévérance et bien sûr mes compétences après tant d'années d'expériences.

"En quelques mois, je suis passée de Bac-2 à Bac+3 !"

Quel est votre sentiment aujourd'hui ?

C'est une grande satisfaction personnelle d'avoir pu rédiger un mémoire, même moi je ne m'en croyais pas capable. L'accompagnement m'a aidée à le structurer. Ce travail m'a aussi permis de rencontrer d'autres professionnels qui ont partagé leur expérience et qui m'ont encouragée dans ma démarche. J'ai pu mesurer mes compétences et identifier mes faiblesses, c'est une façon de se remettre en cause.

Aujourd'hui j'ai une Licence « Management des organisations, option management de la qualité du service ». J'ai d'autres ambitions et je désire m'orienter vers l'audit et à plus long terme vers le conseil ou la formation.

Témoignage

M. CARCENAC - Entreprise CEA GOT ET CARCENAC (Expertise automobile) Employeur de Véronique Sauger

Comment avez-vous accueilli la demande de votre salarié ?

Lorsqu'elle a lancé la procédure pour bénéficier d'une VAE, cela me paraissait un dispositif compliqué. Il était difficile pour moi de différencier formation, VAE, le rôle des OPCA, du Fongecif ... J'ai tout de suite compris les possibilités qui s'offraient à moi par rapport au désir d'évolution de Mme SAUGER. Soit elle partait en congé individuel de formation pour intégrer une licence professionnelle qualité, soit elle faisait une VAE pour tenter d'avoir le diplôme directement. Je préférais la VAE qui permettait de maintenir la présence de Mme Sauger à son poste de travail.

Comment avez-vous appuyé sa démarche ?

J'ai accordé une autorisation d'absence de 24 h à Mme SAUGER dans le cadre du dispositif congé VAE, ce qui lui a permis d'être accompagnée en prenant des heures sur son temps de travail et j'ai aussi financé une formation dans le cadre du plan de formation de l'entreprise.

Quels sont vos remarques sur la VAE ?

Je suis conscient que cela s'adresse à des salariés qui ont le désir d'évoluer mais ça fait peur à l'employeur. L'expérience a été très positive même si je sais que le salarié peut quitter l'entreprise avec son nouveau diplôme... Aujourd'hui, un autre salarié a eu l'initiative de se lancer dans une démarche VAE et je l'encourage vivement.

III - Un plan d'action ambitieux

Campagne générique

L'EXPÉRIENCE, UNE VALEUR D'AVENIR
Validation des Acquis de l'Expérience

www.votrediplomeparlexperience.info
N° Indigo 0 820 000 383
55 témoignages en ligne

OPCALIA
FONGECIF
RÉGION MIDI-PYRÉNÉES
Pôle Universitaire de Toulouse

Campagne témoignage

L'EXPÉRIENCE, UNE VALEUR D'AVENIR
Validation des Acquis de l'Expérience

Du BEP «opératrice de saisie» à la Licence «Management de la Qualité»
“En quelques mois, je suis passée de Bac-2 à Bac+3 !”

Veronique SAUGER, 35 ans - Responsable qualité
 À 18 ans, je suis entrée dans une société d'expertise automobile, puis avec les opportunités, j'ai évolué vers un poste de responsable qualité. Mais je n'avais toujours pas de diplôme... J'ai entendu parler de la VAE par une amie qui en a elle-même faite une et je me suis renseignée autour de moi. Pouvoir prouver officiellement que mes compétences étaient valables, c'était un vrai challenge, que j'ai pu relever grâce à la VAE. C'était une nouvelle phase dans mon évolution professionnelle, personnelle, il fallait que j'évolue...
 C'est une grande satisfaction personnelle d'avoir pu rédiger un mémoire, même moi je ne m'en croyais pas capable. L'accompagnement m'a aidée à le structurer. Ce travail m'a aussi permis de rencontrer d'autres professionnels qui ont partagé leur expérience et qui m'ont encouragée dans ma démarche. J'ai pu mesurer mes compétences et identifier mes faiblesses, c'est une façon de se remettre en cause.

www.votrediplomeparlexperience.info
N° Indigo 0 820 000 383
55 témoignages en ligne

OPCALIA
FONGECIF
RÉGION MIDI-PYRÉNÉES
Pôle Universitaire de Toulouse

Site internet

L'EXPÉRIENCE, UNE VALEUR D'AVENIR
www.votrediplomeparlexperience.info
 Validation des Acquis de l'Expérience en Midi-Pyrénées

ENTREPRISES | PRESSE | TÉMOIGNAGES

V.A.E. : donnez de la valeur à votre expérience
 Que vous soyez salarié(e), en activité ou en recherche d'emploi, ou chef d'entreprise, la VAE représente une double opportunité. Elle permet la reconnaissance des compétences individuelles, qui contribuent à la performance de l'entreprise ; et une aide financière gagnant-gagnant.

- QUOI ?
- À QUI ?
- CERTIFICATIONS ?
- COMMENT FAIRE ?
- FINANCEMENT ?
- AVANTAGES ?
- COMMENT RÉPONDRE ?

Pour en savoir plus sur la VAE

19 témoignages qui en disent long
 Quel que soit votre secteur d'activité, votre âge, ou votre niveau de qualification, la VAE peut vous concerner.

Veronique est responsable qualité, directrice des opérations de la maintenance industrielle, responsable nat à la recherche d'un emploi... Tout est débuté de sa lecture dans une démarche VAE. Quelles étaient leurs attentes ? Comment s'est déroulé leur projet ? Ont-ils obtenu un diplôme ? Où est-ce qu'ils travaillent maintenant ?

1/28 00:00:00

Venez découvrir et partager leur avis et leur expérience de VAE.
VOIR TOUTES LES VIDÉOS

MA VAE, C'EST POSSIBLE !
 Si la VAE vous intéresse, déposez une demande d'information en suivant l'un des trois liens ci-dessous ou en appelant au numéro suivant :
 N° Indigo 0 820 000 383

- VOUS ÊTES SALARIÉ
- VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE
- VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI

CARTE DES POINTS RELAIS
 CONSEIL DE MIDI-PYRÉNÉES

■ 1. Une campagne de communication de grande envergure


Une campagne de communication est lancée le 27 mars 2008 : elle durera six mois et s'appuiera sur différents supports : Internet, Presse régionale, Radios, Télévision, édition d'un journal de la VAE et relais d'information par les différents partenaires de l'opération, avec pour thème principal le message suivant :

Dès le 27 mars 2008 :

- **Mise en ligne du site Internet** de campagne dédié à la VAE en Midi-Pyrénées

www.votrediplomeparlexperience.info

Celui-ci présentera en exclusivité 19 témoignages vidéo de candidats à la VAE, de personnes ayant achevé leur parcours, de responsables d'entreprises ou encore des certificateurs et méthodologues. Il proposera également des informations générales sur la VAE et dirigera vers les nombreux Points Relais Conseils présents sur toute la région.

- **Ouverture d'une ligne d'information téléphonique** 
- **Diffusion aux partenaires sociaux, institutionnels et professionnels d'un journal 4 pages** en couleurs. Il permettra de relayer l'information directement auprès de tous les acteurs : salariés, demandeurs d'emploi, entreprises...
- Pendant les mois d'avril, mai et juin, puis septembre et octobre, une information régulière dans les **médias locaux** sera diffusée :

Annonces presse dans la rubrique emploi-formation de la presse locale

Messages radio : (4 stations, 6 fois par jour, 5 jours semaines)

Spots TV sur France 3 midi-Pyrénées, à 12H25 et à 19H25

■ 2. Un accompagnement personnalisé pour les entreprises et les salariés

Pour permettre le développement de la VAE dans les entreprises, le FONGECIF et OPCALIA adoptent une démarche particulière de sensibilisation en allant à la rencontre des interlocuteurs en charge de la gestion des ressources humaines :

- en donnant une information approfondie sur la VAE,
- en contribuant à lever les freins et les a priori,
- en impulsant une approche différente de la VAE par exemple dans le cadre de projets construits par l'employeur et le salarié (ou le groupe de salariés).

Les projets prennent alors une dimension collective et s'inscrivent dans une véritable approche stratégique.

Pour garantir l'efficacité de la démarche, les conseillers d'OPCALIA et du FONGECIF Midi-Pyrénées proposent un service commun :

- **en accompagnant les entreprises** à toutes les étapes du projet : identification des objectifs, recherche des certifications appropriées, information, élaboration de partenariats spécifiques, optimisation des financements, formation de relais VAE de proximité au sein de l'entreprise...
- **en favorisant l'aboutissement de la démarche pour les salariés** qui s'engagent, par un accompagnement personnalisé tout au long du parcours

IV - Les chiffres de la VAE en Midi-Pyrénées

(sources : réseau des Points Relais Conseils et certificateurs régionaux, traitement cellule régionale inter-services (CRIS) VAE Midi-Pyrénées)

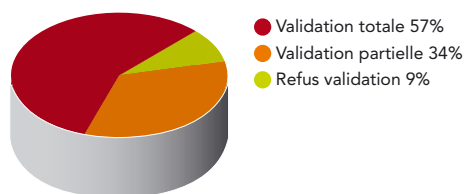
Evolution du dispositif de VAE en Région Midi-Pyrénées entre 2003 et 2006

Depuis 2002, 22 193 personnes ont été accueillies par les PRC de la région Midi-Pyrénées dont 3 968 en 2006. Le nombre des personnes reçues en 2006 indique une stabilisation de la demande d'information et de conseil sur le dispositif ; toutefois, la demande sociale en matière de VAE reste réelle.

En parallèle, 3 093 dossiers de validation ont été déposés, ce qui représente une augmentation de 25% par rapport à l'année précédente (2005).

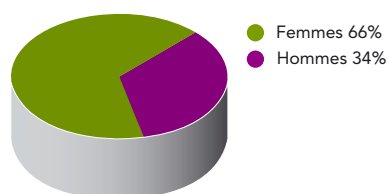
La validation

Les résultats des jurys de validation en 2006 :



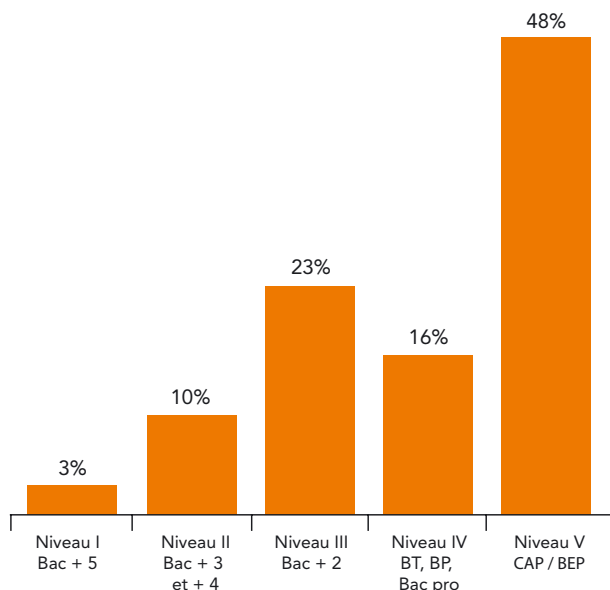
Répartition par genre

Les résultats des jurys de validation en 2006 :

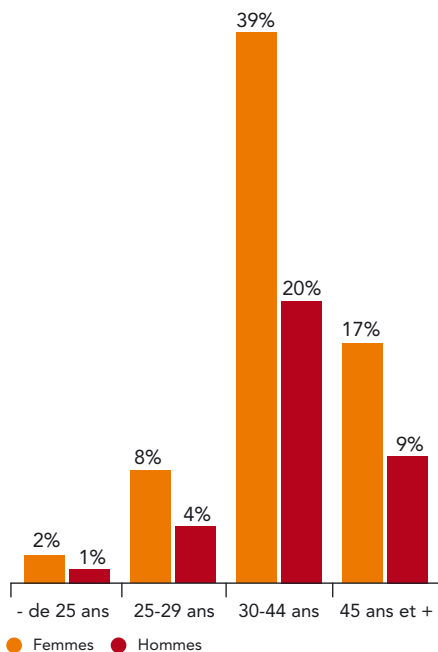


Caractéristiques des personnes accueillies en 2006
Les PRC (Points Relais Conseils) de Midi-Pyrénées accueillent toujours plus de femmes que d'hommes. En 2006, les femmes sont 2 fois plus représentées que les hommes sur l'ensemble des classes d'âge.

Niveaux obtenus à l'issue de la VAE, tous certificateurs confondus en 2006

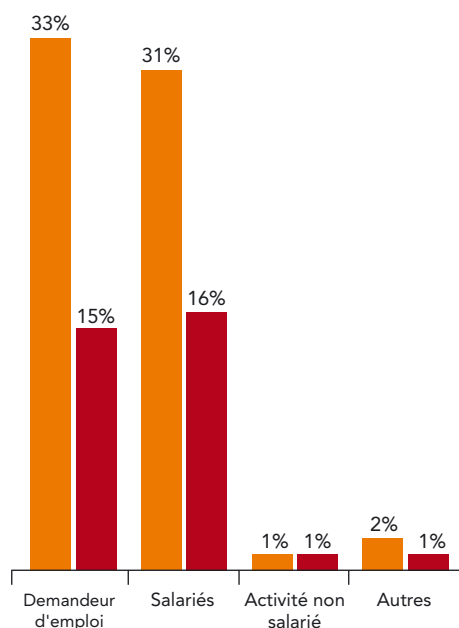


Répartition par âge



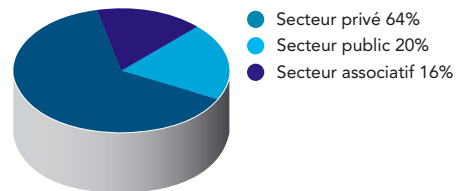
La part des 30-44 ans en 2006 est largement majoritaire, suivie par les personnes de 45 ans et plus (26 % du public). Enfin, la part des jeunes en 2006 est identique à 2005, aussi bien pour les moins de 25 ans que pour la tranche de 25 à 29 ans.

Situation au regard de l'emploi



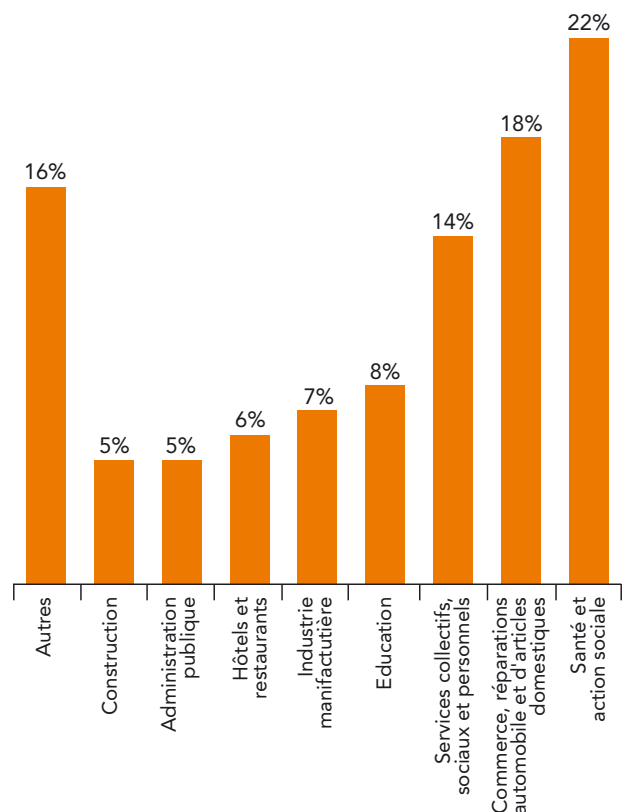
49 % des personnes accueillies en 2006 par les PRC (Points Relais Conseils) sont en situation de travail (activité salariée et non salariée). Elles sont à la recherche de conseils pouvant les aider à finaliser un projet de VAE. 48 % des personnes sont en recherche d'emploi, soit 6% de plus qu'en 2005. Cette augmentation confirme l'impact positif des aides au financement mises en œuvre par les acteurs publics. L'analyse par type de contrats montre une prédominance de CDI (36%)

Secteur d'appartenance de l'entreprise



En 2006 les personnes provenant du secteur associatif sont plus nombreuses qu'en 2005. (20% au lieu de 18%)

Répartition par secteur d'activité dominante



Les candidats en 2006 proviennent essentiellement du secteur tertiaire, plus précisément du service aux personnes et du commerce. Le secteur de la santé et de l'action sociale est en progression constante depuis 2003. Le secteur industriel reste en retrait.

V - La VAE en pratique

Vers quelles certifications ?

1. Les diplômes et les titres à finalité professionnelle

Ils sont délivrés par l'Etat (via les ministères de la santé, de l'éducation nationale, des affaires sociales, de l'agriculture, du travail et de l'emploi, de la jeunesse et des sports). Ils peuvent également être attribués par un établissement de l'enseignement supérieur au nom de l'Etat (universités ...)

Exemples de diplômes : CAP Industries chimiques, BAC pro Commerce, Diplôme Professionnel d'Aide-soignant(e), Titre Professionnel de Technicien supérieur comptable et financier, Licence Professionnelle Management des organisations...

2. Les titres

Ils sont délivrés par certains ministères, des organismes consulaires ou encore des établissements privés ou publics

Exemples : Chargé d'affaires et de gestion en immobilier, Responsable d'unité logistique ...

3. Les certificats de formation professionnelle (CFP)

Ils sont créés et délivrés sous l'égide des branches professionnelles.

Exemples : Assistant de vie, assistant d'exploitation de restauration

Dans les 3 cas, la certification atteste d'une capacité à réaliser des activités professionnelles dans plusieurs situations de travail, définies dans un référentiel.

Quelle que soit la certification visée, la certification obtenue par la VAE a la même valeur que la certification obtenue par la formation initiale ou continue.

Le financement d'une VAE

Le financement de la VAE peut être pris en charge dans le cadre de différents dispositifs d'aides.

Entreprendre une VAE, cela a un coût. Il comprend les différents frais liés à l'accompagnement, à la validation et éventuellement au suivi post-VAE. Il peut également concerner l'éventuelle rémunération du candidat. Le montant des différentes prestations est variable et dépend des organismes accompagnateurs et valideurs.

La prise en charge financière de tout ou partie de la VAE sera fonction de la situation du candidat, les Points Relais Conseils et les valideurs sauront l'orienter vers les financeurs correspondant à son statut :

- **si le candidat est salarié** : plusieurs dispositifs peuvent être mobilisés pour financer son parcours VAE : le congé VAE, le Plan de Formation et le Droit Individuel à la Formation. Soit le salarié sollicite son OPA-CIF (Fongecif ou autre), soit l'employeur sollicite son OPCA, qui en fonction des situations pourra avoir l'appui du Conseil Régional. Les deux sources de financement peuvent être complémentaires.
- **si le candidat est demandeur d'emploi** : le Conseil Régional peut l'aider grâce au chèque VAE qui peut être complété par les Assedic ou par les Directions du Travail (DDTEFP).
- **si le candidat est agent de la fonction publique** : son administration peut l'aider à travers différents dispositifs.
- **si le candidat est non salarié**, le Fonds d'Assurance Formation auquel il adhère en tant que non salarié peut être sollicité.

Pour plus de détails sur les modalités de financement pour l'entreprise : reportez-vous en page 13.

Les 5 grandes étapes pour mener à bien un projet de VAE

Une démarche VAE se déroule en plusieurs étapes, sur une période comprise généralement entre 6 et 12 mois.

■ 1. S'informer et prendre conseil ...

... en rencontrant un Point Relais Conseil (PRC) VAE dont le Pôle Relais Conseil du Fongecif Midi-Pyrénées. Il est possible de s'informer gratuitement sur le dispositif, les certifications et les procédures. Répartis sur l'ensemble de la région, les conseillers sont à l'écoute et aident à préciser le projet du demandeur. Ils le guident dans le choix du diplôme qui validera le mieux son expérience et l'orientent vers le ou les organismes valideurs compétents.

■ 2. Etablir une demande de recevabilité auprès de son organisme valideur

Après avoir identifié la certification adaptée, le demandeur doit constituer et présenter une demande de recevabilité selon les modalités précisées par l'organisme valideur. Si la demande est recevable, le demandeur peut continuer sa démarche.

■ 3. Faire une demande de financement ...

... auprès du ou des financeurs compétents pour obtenir une aide pour les frais d'accompagnement et de validation éventuels. En fonction de son statut, le demandeur peut s'adresser à plusieurs organismes financeurs et utiliser plusieurs dispositifs. Généralement, un dossier de demande de financement doit être constitué.

■ 4. Elaborer son dossier et se préparer pour un entretien et/ou une mise en situation professionnelle.

C'est le cœur de la démarche et l'une des clés de la réussite. Le demandeur constitue et dépose un dossier de validation qui présente les expériences professionnelles et les compétences qu'il a développées en relation avec la certification qu'il vise. L'accompagnement proposé par le valideur lui apporte une aide pour décrire son activité et se préparer à un entretien avec le jury et/ou la mise en situation professionnelle.

■ 5. Le jury examine, évalue et valide la demande

Selon les modalités de l'organisme valideur, le jury examine le dossier, rencontre le demandeur lors d'un entretien, l'observe en situation de travail réel ou reconstituée, afin d'évaluer les compétences qu'il a acquises en lien avec la certification. Il se prononce sur une validation totale, partielle ou un refus. A sa demande, un suivi peut être proposé au demandeur pour mettre en œuvre la suite de son parcours, notamment en cas de validation partielle.

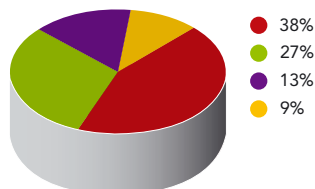
VI - L'intérêt de la VAE pour les salariés et les demandeurs d'emplois

Quelles motivations pour aller vers la VAE ?

(source CRIS / EN BREF MARS 2006)

Les motivations principales en matière de VAE sont :

- la reconnaissance des compétences professionnelles acquises (38 %),
- le retour à l'emploi (27 %),
- un meilleur positionnement professionnel (13 %),
- la recherche d'une nouvelle orientation professionnelle (9 %).



Le public considère la VAE comme un moyen de sécuriser ou de construire son parcours professionnel et d'acquies un diplôme, signal d'une insertion durable.

Trois-quarts des personnes souhaitent valider des compétences récentes et s'appuient sur une expérience professionnelle importante : un tiers a entre 6 et 10 ans d'expérience, un tiers plus de 10 ans.

Quels sont les effets de la VAE pour les salariés ?

Lors d'une étude réalisée en 2006, le Pôle Relais Conseil du Fongecif Midi-Pyrénées a effectué un suivi des démarches VAE financées auprès de 55 personnes à partir d'entretiens téléphoniques.

Pour un tiers des personnes ayant déjà validé leur diplôme, la VAE a déjà produit des effets dans leur parcours, des changements professionnels ou extra professionnels sont intervenus :

- une reconnaissance interne du diplôme dans l'entreprise d'origine du salarié ou une reconnaissance externe dans une nouvelle entreprise (la reconnaissance obtenue concerne le poste occupé, le coefficient et la rémunération)
- un diplôme obtenu qui a permis la création ou la reprise d'une entreprise
- un diplôme qui a permis d'évoluer en tant que bénévole dans le milieu associatif

Pour certains, le VAE a été un tremplin pour aller vers une formation d'un niveau déjà supérieur au diplôme déjà obtenu. D'autres indiquent que les effets ne se mesurent pas nécessairement à court terme. Plusieurs personnes soulignent aussi que la VAE leur a apporté une meilleure compréhension de leur environnement professionnel.

Pour les personnes ayant validé partiellement leur diplôme, plus de la moitié sont en cours de formation pour aller vers l'obtention totale.

Au niveau personnel, les effets de la VAE indiquent la recherche de reconnaissance :

- mettre à plat son expérience, prendre conscience de ses acquis, se les approprier, permet d'avoir une meilleure connaissance de ses compétences.
- la reconnaissance de ses acquis par le jury et éventuellement par l'entreprise donne une reconnaissance sociale à l'individu

Si les personnes soulignent que la démarche est exigeante et impliquante, elles soulignent aussi les effets enrichissants, valorisants et dynamisants pour la suite de leur itinéraire.

VII - L'intérêt et les modalités de la VAE pour l'entreprise

Nous rappelons que l'entreprise est directement concernée par la VAE puisque le dispositif entre dans le champ de la formation professionnelle continue.

Le dispositif VAE présente des avantages intéressants pour le salarié ; également pour l'entreprise qui doit faire face à des pressions concurrentielles et bien souvent à des difficultés de recrutement.

Au sein de l'entreprise, la VAE permet une reconnaissance des savoirs et savoir-faire individuels. Elle favorise la professionnalisation des salariés, les mobilise, les motive, et les responsabilise.

La VAE peut se révéler un outil de management de compétences intéressant en termes de politique sociale et de gestion des ressources humaines :

- elle permet en effet de rationaliser et de développer les parcours de formation adaptés aux métiers de chacun.
- elle peut également renforcer le positionnement de l'entreprise par l'évaluation des aptitudes individuelles et collectives.

La VAE devient alors **un véritable outil stratégique** permettant par exemple,

- de faciliter la mobilité interne,
- de valoriser un ou plusieurs métiers,
- d'initier une démarche qualité
- d'améliorer la performance de l'entreprise...

En pratique, OPCALIA et FONGECIF MIDI-PYRENEES sont compétents pour accompagner l'entreprise dès l'origine des projets de professionnalisation des collaborateurs.

OPCALIA et FONGECIF MIDI-PYRENEES proposent, selon la demande de l'entreprise,

- d'organiser des réunions d'informations au sein de l'entreprise, en direction des salariés
- identifier et professionnaliser de futurs « correspondants VAE » au sein de l'entreprise en les informant sur la démarche VAE et ses modalités pratiques
- d'appuyer l'entreprise dans le repérage des qualifications appropriées et des acteurs de la VAE,
- d'appuyer les salariés, par un accompagnement personnalisé, soutenu par l'entreprise
- de rechercher et mettre en œuvre les financements adaptés.

Il est recommandé à l'entreprise de se rapprocher de son conseiller référent auprès de l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agré) dont il dépend, pour prendre connaissance d'éventuelles spécificités régionales, en matière de financement.

L'entreprise, pour financer une démarche de VAE et soutenir ainsi le ou les salariés qui la sollicitent, pourra consulter l'Organisme Paritaire Collecteur Agré dont elle dépend.

COORDONNEES des chargées de projet pour contacts avec les ENTREPRISES :

OPCALIA MIDI-PYRENEES : Martine SICARD - vae@opcalia-mp.com

Tél : 05 61 14 51 61 - 11 boulevard des récollets - 31078 TOULOUSE cedex 4

FONGECIF MIDI-PYRENEES : Nathalie GORCE - n.gorce@fongecifmp.org

Tél : 05 62 26 87 24 / 23 - 53 rue Devic - BP 14416 - 31405 TOULOUSE cedex 4

Les dispositifs suivants pourront être mobilisés :

- Le plan de formation de l'entreprise
- La période de professionnalisation
- Le Droit Individuel à la Formation (DIF).

L'entreprise pourra faire appel à des co-financements, notamment,

- auprès de l'OPACIF (FONGECIF par exemple) dans le cadre d'un Congé VAE,
- auprès du Conseil Régional
- auprès des Directions du travail...

Ces fonds pourront financer tout ou partie de la phase d'accompagnement, de l'éventuelle phase de formation post VAE, et le salaire lié à l'absence du salarié en entreprise.

Plus globalement et dans le cas de projets co-construits par l'employeur et le salarié, OPCALIA et FONGECIF MIDI-PYRENEES, les accompagnent à toutes les étapes du processus car les retours d'expérience l'attestent : ce sont les démarches accompagnées qui réussissent le mieux.

COORDONNEES des chargées de projet pour contacts avec les ENTREPRISES :

OPCALIA MIDI-PYRENEES : Martine SICARD - vae@opcalia-mp.com
Tél : 05 61 14 51 61 - 11 boulevard des récollets - 31078 TOULOUSE cedex 4

FONGECIF MIDI-PYRENEES : Nathalie GORCE - n.gorce@fongecifmp.org
Tél : 05 62 26 87 24 / 23 - 53 rue Devic - BP 14416 - 31405 TOULOUSE cedex 4

VIII - Les Points Relais Conseils : l'orientation première des candidats à la VAE

Le Pôle Relais Conseil VAE du Fongecif Midi-Pyrénées propose un suivi tout au long du parcours VAE et même au-delà pour les salariés de Toulouse et son agglomération essentiellement.

- En amont, il informe les salariés sur la démarche VAE et les aide à mesurer si la VAE est possible et utile pour eux, en fonction de leur expérience et du projet qu'ils poursuivent.
- Ensuite il va aider les personnes à repérer le ou les diplômes qui correspondent le mieux à leur expérience.
- Lorsque le diplôme est identifié, le Pôle Relais Conseil peut aussi apporter son soutien financier à travers le dispositif congé VAE, en le combinant, selon les cas, avec d'autres modes de financement à disposition,
- En cas d'obtention partielle du diplôme par la VAE, le complément de formation peut être pris en charge dans le cadre du congé individuel de formation.

Le conseiller du Pôle Relais Conseil VAE du Fongecif Midi-Pyrénées est le référent de la personne tout au long de son parcours.

La Région Midi-Pyrénées dispose de 22 Points Relais Conseil

• CIBC ARIEGE

Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences
Maison Commune Emploi Formation
18 rue de l'Espinet, 09000 Foix
cibc-ariège@wanadoo.fr
05 61 02 68 00
Antennes : Pamiers, Lavelanet, Saint-Girons

• CIBC AVEYRON RODEZ

Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences
6 rue Abbé Bessou, 12000 Rodez
cibc.villefranche@voila.fr
05 65 68 21 54
Antennes : Decazeville, Villefranche-de-Rouergue, Millau

• PICO de Villefranche-de-Rouergue

Point Information Conseil Orientation
Domaine de Beauregard, BP 413, 12204 Villefranche de Rouergue
Villefranche-de-Rouergue : 05 65 81 16 76
Millau : 05 65 60 07 47
Rodez : 05 65 77 75 03
Saint-Affrique : 06 65 98 10 95

• PICO d'Auzeville

Point Information Conseil Orientation
Complexe d'enseignement agricole, 2 route de Narbonne, BP 37, 31326 Castanet Tolosan
auzeville.pico@educagri.fr
05 61 00 30 73
Antennes : Toulouse, Ondes, Villefranche, Revel, Caraman, Auterive, Saint-Gaudens

• CIBC Haute-Garonne

Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences
16 bis rue de Naples,
31500 Toulouse cedex
contact@cibc31.fr
05 34 25 48 25
Bellefontaine : 05 34 46 29 74
Colomiers : 05 61 31 30 18
Labège : 05 61 28 71 45
Muret : 05 34 46 10 80
Saint-Gaudens : 05 62 00 83 61

• CIDFF - CEDIFF de la Haute Garonne

Centre d'Information sur les Droits des Femmes -
Centre de Documentation et d'Information des Femmes et des Familles
95 grande rue Saint Michel,
31400 Toulouse
cidf31@wanadoo.fr
05 34 31 23 31
Antennes : Muret, Toulouse-Pont des Demoiselles, Toulouse-Amidonniers

• CRAJEP

Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire
63 bis avenue Saint-Exupéry,
31400 Toulouse cedex
cperie@francasmp.com
05 34 30 94 11

• **Pôle Relais Conseil FONGECIF Midi-Pyrénées**

53 rue Devic, BP 14416, 31405 Toulouse cedex 4
mpvezien@fongecifmp.org
05 62 26 87 24

• **CROP AFPA**

Centre Régional d'Orientation Professionnelle -
Association Nationale pour la Formation
Professionnelle des Adultes
13 rue André Villet - Pérusud III - BP 74149, 31030
Toulouse cedex 4
marie.massou@afpa.fr
05 61 34 52 11

• **CIO de Saint-Gaudens**

Centre d'Information et d'Orientation
4 avenue du Maréchal Foch,
31803 Saint Gaudens cedex
cio.stgaudens@ac-toulouse.fr
05 62 00 98 60

• **CIBC Gers**

Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences
35 rue de Metz, 32000 Auch
vae.cibc.gers@wanadoo.fr
05 62 05 26 40
*Antennes : Condom, Fleurance, L'Isle-Jourdain,
Lectoure, Nogaro, Plaisance-du-Gers*

• **PICO de Mirande**

Point Information Conseil Orientation
Domaine de Valentées, 32300 Mirande
cfppa.mirande@educagri.fr
05 62 66 54 64

• **CIBC Lot**

Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences
56 bis boulevard Gambetta, 46000 Cahors
cibc46@wanadoo.fr
05 65 30 19 90
Antennes : Figeac, Souillac

• **CIO de Cahors**

Centre d'Information et d'Orientation
28 boulevard Gambetta, 46000 Cahors
cio.cahors@ac-toulouse.fr
05 65 30 19 05

• **PICO de Lannemezan**

Point Information Conseil Orientation
Cfppa, 131 rue du Bidalet, 65300 Lannemezan
cfppa.lanemezan@educagri.fr
05 62 98 07 94
Antenne : Vic-en-Bigorre

• **AFPA SOP de Tarbes**

Association nationale pour la Formation
Professionnelle des Adultes - Service d'Orientation
Professionnelle
92 rue Alsace-Lorraine,
65000 Tarbes cedex
genevieve.camus@afpa.fr
05 62 36 98 00

• **CIBC Hautes-Pyrénées**

Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences
16 rue Massey,
65000 Tarbes
cibc65@wanadoo.fr
05 62 51 94 67

• **CIBC TARN - Antenne d'ALBI**

Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences
Zone Albitech - 81000 Albi
cibc-albi@wanadoo.fr
www.cibc-tarn.fr
05 63 47 10 13
Antenne : Gaillac

• **CIBC TARN – Antenne de CASTRES**

Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences
MCEF - 7 place de l'Albinque,
81100 Castres
cibc-castres@mcefcastres.com
05 63 51 63 40
Antennes : Graulhet, Mazamet

• **CCI Montauban**

Chambre de Commerce et d'Industrie
22 allées de Mortarieu, BP 527,
82065 Montauban cedex
b.bru@montauban.cci.fr
05 63 22 26 30

• **CIBC Tarn-et-Garonne**

Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences
67 faubourg Lacapelle,
82000 Montauban
info@cibc82.com
05 63 66 51 37
Antennes : Castelsarrasin, Caussade, Moissac

• **PICO de Montauban**

Point Information Conseil Orientation
Domaine de Capou, 1915 route de Bordeaux,
82000 Montauban
pascale.teyssere@educagri.fr
05 63 21 23 87
Antenne : Moissac

IX - Les quatre partenaires de l'opération

■ 1. OPCALIA Midi-Pyrénées

OPCALIA est l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) né de la fusion du réseau des OPCAREG et de l'OPCIB. Implanté dans toutes les régions, OPCALIA est à la fois interprofessionnel et interbranches. OPCALIA MIDI-PYRENEES a compétence pour intervenir auprès de toutes les entreprises du secteur privé, dans le respect des règles conventionnelles qui les encadrent.

L'équipe de Conseillers, répartie sur le territoire régional pour assurer un service de proximité, déploie différentes missions auprès des interlocuteurs « Ressources Humaines » en entreprise :

- **collecter et gérer les contributions des entreprises** au titre de la formation professionnelle des salariés (Plan de formation et Professionnalisation)
- **informer** sur tous les dispositifs de la formation professionnelle (Plan de formation, contrat et période de professionnalisation...)
- **conseiller** sur les aspects juridiques de la formation professionnelle
- conseiller et **accompagner** les entreprises en matière de gestion des compétences, d'élaboration, de mise en œuvre et de financement des dispositifs (plan de formation, professionnalisation, Droit Individuel à la Formation, bilan de compétences, VAE)...
- **piloter** des projets dans les domaines de l'emploi et de la formation, y compris pour des publics spécifiques.

• Ses missions spécifiques VAE :

OPCALIA Midi-Pyrénées travaille auprès des responsables d'entreprise pour que ce dispositif soit de plus en plus intégré dans les politiques de gestion de ressources humaines.

Accompagner les entreprises dans la mise en place de la VAE devient un des axes prioritaires d'OPCALIA Midi-Pyrénées.

Le service proposé par OPCALIA Midi-Pyrénées :

- Information des acteurs de l'entreprise sur la VAE
- Conseil sur la pertinence d'une démarche VAE, dans le cadre du projet d'entreprise
- Appui méthodologique pour une mise en œuvre concertée de la démarche
- Mise en relation avec les acteurs régionaux appropriés

OPCALIA MIDI-PYRENEES : Martine SICARD - vae@opcalia-mp.com

Tél : 05 61 14 51 61 - 11 boulevard des récollets - 31078 TOULOUSE cedex 4

■ 2. Le FONGECIF Midi-Pyrénées

Le FONGECIF Midi-Pyrénées est un OPACIF (Organisme Collecteur Paritaire Agréé pour la gestion du Congé Individuel de Formation). Il comprend des instances de décision qui réunissent pour moitié des représentants des syndicats de salariés et pour une autre moitié des représentants des organisations interprofessionnelles d'employeurs.

• Ses missions générales :

- **collecter** les contributions des entreprises au titre de la formation continue
- **informer** sur les différents dispositifs de la formation professionnelle continue
- **accompagner** et conseiller les demandeurs dans leur trajectoire professionnelle
- **financer** les demandes de Congé Individuel de Formation, de Congé Bilan de Compétences, de Bilan Créateur d'Activité et de Congé VAE pour les salariés du secteur privé de son champ de compétences.

• Ses missions spécifiques VAE :

Le FONGECIF Midi-Pyrénées est un Pôle Relais Conseil VAE prioritairement sur Toulouse et son agglomération : il informe sur le dispositif VAE, aide à analyser si le dispositif VAE est pertinent par rapport à l'expérience et au projet du demandeur, aide à identifier la (ou les) certification(s) en relation avec les activités exercées et met en lien avec les valideurs concernés.

Le FONGECIF Midi-Pyrénées participe au financement de l'accompagnement via le dispositif Congé VAE, et éventuellement au financement d'une formation complémentaire via le dispositif Congé Individuel de Formation, notamment en cas de validation partielle. Il réalise d'autre part un suivi tout au long du parcours VAE.

FONGECIF MIDI-PYRENEES : Nathalie GORCE - n.gorce@fongecifmp.org

Tél : 05 62 26 87 24 / 23 - 53 rue devic - BP 14416 - 31405 TOULOUSE cedex 4

■ 3. Le Conseil Régional Midi-Pyrénées

Dans le cadre de ses compétences, la Région Midi-Pyrénées intervient en faveur de la VAE à travers deux dispositifs :

1- le réseau des Points Relais Conseil en VAE, chargés d'informer les candidats, de les conseiller et de les aider à s'orienter dans la démarche : quelle place la VAE peut-elle prendre dans leur projet personnel et professionnel ? quels diplômes sont susceptibles de valider leur expérience ? comment et auprès de qui entreprendre la démarche ?

Au nombre de 45, ces Points Relais Conseil couvrent l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées. Financés par la Région, les PRC accueillent plus de 3000 personnes par an.

Le Portail VAE du site www.cariforef-mip.asso.fr donne les coordonnées des PRC et regroupe toutes les informations utiles sur la VAE.

Deux particularités en Midi-Pyrénées : **un Portail VAE spécifique aux diplômes de l'enseignement supérieur www.vaesup-mip.info et le Pôle Relais Conseil du FONGECIF MP** dédié aux salariés viennent enrichir le réseau des PRC tout public.

2- le chèque accompagnement VAE : financé par la Région, le chèque VAE prend en charge le coût de l'accompagnement proposé au candidat par le certificateur pour l'aider à monter son dossier de VAE et préparer éventuellement l'entretien avec le jury ou la mise en situation professionnelle. Tous les demandeurs d'emploi peuvent en bénéficier ainsi que les titulaires d'un contrat d'avenir, les salariés des TPE et les salariés en situation précaire : 500 personnes en bénéficient chaque année. D'un montant de 500€, le chèque peut être complété par un financement de l'Assedic pour les demandeurs d'emploi indemnisés et des Directions Départementales du Travail et de l'Emploi pour les non indemnisés. Dans la plupart des cas la démarche de VAE sera gratuite pour les candidats.

Plus largement, la Région intervient en faveur du développement de la VAE en coordonnant les travaux des différents partenaires dans le cadre du Plan Régional de Développement des Formations.

Il s'agit d'entretenir une dynamique régionale et de mettre en cohérence les différentes interventions autour de questions comme l'information sur la VAE, son financement ou son suivi.

Sandrine LOCCI - Attachée de presse de la Région Midi-Pyrénées - 05 61 33 56 31 sandrine.locci@cr-mip.fr

■ 4. Missions du Fonds Unique de Péréquation (FUP)

Le Fonds Unique de Péréquation (FUP) est une Association gérée paritairement par les partenaires sociaux qui a remplacé l'Association de Gestion des Fonds de l'Alternance (ex AGEFAL) et le Comité Paritaire du Congé Individuel de Formation (ex COPACIF). Le FUP assume tout d'abord une fonction financière de péréquation. Les OPCA et les FONGECIF reversent leurs excédents de collecte au FUP, qui les reverse, selon des règles très précises, aux organismes qui ont des collectes insuffisantes pour couvrir les besoins de leurs adhérents. En outre, le FUP assure une mission d'animation du réseau des FONGECIF : Animation de groupes de travail, définition et mise en oeuvre de règles de fonctionnement communes, formation du réseau des conseillers et des agents administratifs, etc... Le FUP assure également une mission de collecte des informations statistiques sur le fonctionnement des dispositifs liés à l'alternance et au congé individuel de formation.

Parmi les priorités du FUP en 2008, on peut plus particulièrement noter :

- La réflexion en cours sur la mission d'animation du réseau des FONGECIF. Cette fonction du FUP a été quelque peu mise à part lors de la création du FUP, compte tenu des autres domaines à développer. Or elle correspond à une demande de plus en plus pressante du réseau.

Le FUP a mis en oeuvre un accord important signé entre l'Etat et le CPNFP pour aider les OPCA et les FONGECIF à développer la formation dans plusieurs domaines. Cet accord est venu à échéance fin décembre 2007. L'urgence est maintenant d'évaluer comment les fonds engagés par le FUP ont été utilisés et quels sont les résultats. Le FUP va donc piloter une mission d'évaluation de ces actions.